

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
7 AVRIL 2022

DATE d’AFFICHAGE
15 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L’an deux mille vingt-deux,
le 12 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai^{ent} Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne PHILIPPE, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etai^{ent} Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Bruno HUBERT

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°47-2022 – FINANCES –PRESENTATION DE L’ETAT ANNUEL 2021 DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Le Président informe que l’article 92 de la loi « Engagement et proximité » codifié à l’article L. 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, chaque année, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établissent un état présentant l’ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros brut, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou de toute société d’économie mixte, société publique locale ou filiale d’une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l’examen du budget.

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires :

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES Nom Prénom		COMMUNE	MANDATS DE FONCTION		Indemnités annuelles de fonction en euros brut	Avantages annuels en nature en euros brut	Remboursements de frais si sommes en numéraire
BAUDAIS	Laurence	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire		Néant	
BEILLON	Patrick	NOYAL-MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			E-Mégalis Bretagne	Délégué ASB		Néant	
			Total Patrick BEILLON		6 580,92 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 056-200027027-20220412-DELIB_47_2022-DE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES Nom Prénom		COMMUNE	MANDATS DE FONCTION		Indemnités annuelles de fonction en euros brut	Avantages annuels en nature en euros brut	Remboursements de frais si sommes en numéraire
BILLY	Christian	NOYAL-MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
BLANCHARD	Anne-Cécile	NOYAL-MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
BREGER	Jean-François	PEAULE	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
BUSSLER-MUELA	Patrick	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
CARON	Marie-Thérèse	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Vice-présidente	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
CLERY	Muriel	DAMGAN	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
			SMAG PNR Golfe du Morbihan	Députée commune Membre du bureau	Néant		
CRIAUD	Michel	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Membre du bureau	Néant		
			SPL Equipements du Morbihan	Député ASB	Néant		
			SEM EADM	Député ASB	Néant		
DANIEL	Jean-Paul	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
DAVID	Guy	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
DENIGOT	Béatrice	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
			SIVU Pays de La Roche-Bernard	Députée commune Présidente	5 367,36 €	0,00 €	0,00 €
			Total Béatrice DENIGOT		5 367,36 €	0,00 €	0,00 €
DESMOTS	Isabelle	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
DRENO	Annie	MARZAN	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
FERET	Samuel	ARZAL	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			SYSEM	Député ASB	Néant		
			Total Samuel FERET		6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
FREDET	Gillaume	AMBON	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
GERAUD	Patrick	SAINT-DOLAY	Arc Sud Bretagne	Membre du bureau	Néant		
			SDEM Morbihan Energie	Député commune	Néant		
GUILLOTIN	Gérard	LE GUERNO	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
HALIMI	Alain	PEAULE	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
HILLARIEAU	Denis	LE GUERNO	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
HUBERT	Bruno	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
KORN	Nicole	AMBON	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
LABESSE	Jean-Marie	DAMGAN	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			SMAG PNR Golfe du Morbihan	Député ASB	Néant		
			SPL Bretagne Plein Sud	Député ASB	Néant		
			SPL Rochefort en Terre Tourisme	Député ASB	Néant		
			SPL Compagnie des Ports du Morbihan	Député ASB	Néant		
			Total Jean-Marie LABESSE		6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
LAFAURIE-LE DIVELLEC	Valérie	NOYAL-MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
LIPPENS	Eric	MARZAN	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
LE BORGNE	Bruno	LA ROCHE-BERNARD	Arc Sud Bretagne	Président	28 353,72 €	0,00 €	0,00 €
			SYSEM	Député ASB Vice-président	8 727,72 €	0,00 €	0,00 €
			Eau du Morbihan	Député commune Vice-président	7 000,80 €	0,00 €	0,00 €
			SPL Equipements du Morbihan	Député ASB	Néant		
			SPL Compagnie des Ports du Morbihan	Député ASB	Néant		
			SEML 56 Energie	Député Morbihan Energie	Néant		
			Total Bruno LE BORGNE		44 082,24 €	0,00 €	0,00 €
LE CADRE	Christine	MUZILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
LE GOUALLEC	Geneviève	ARZAL	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 056-200027027-20220412-DELIB_47_2022-DE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES Nom Prénom		COMMUNE	MANDATS DE FONCTION		Indemnités annuelles de fonction en euros brut	Avantages annuels en nature en euros brut	Remboursements de frais si sommes en numéraire
LE RALLE	Denls	MARZAN	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			SIVU Ecole Arzal Marzan	Délégué commune Président	3 948,48 €	0,00 €	0,00 €
			SYSEM	Délégué ASB	Néant		
			SDEM Morbihan Energie	Délégué ASB	Néant		
			Total Denls LE RALLE		10 529,40 €	0,00 €	0,00 €
LETHIEC	Monique	LA ROCHE-BERNARD	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire suppléante	Néant		
LUCAS	Mireille	PEAULE	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
MALNOE	Muriel	SAINT-DOLAY	Arc Sud Bretagne	Vice-présidente	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
PAUL	Noël	AMBON	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			SM PNR Golfe du Morbihan	Délégué commune	Néant		
			Total Noël PAUL		6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
PHILIPPE	Jocelyne	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
PROVOST	Odile	PEAULE	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		
ROBERDEL	Bertrand	BILLIERS	Arc Sud Bretagne	Vice-président	6 580,92 €	0,00 €	0,00 €
			EPTB Eaux et Villalme	Délégué Arc.Sud Bretagne	Néant		
ROSSET	Régine	BILLIERS	Arc Sud Bretagne	Membre du bureau	Néant		
ROZE	Eric	NIVILLAC	Arc Sud Bretagne	Conseiller communautaire	Néant		
SIRLIN	Isabelle	SAINT-DOLAY	Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire	Néant		

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation de l'état annuel 2021 des indemnités perçues par les conseillers communautaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 14/04/2022

Le Président,

